



## **ARRÊTÉ**

### **Nomination pour les licences des entrepreneurs de spectacles de catégories 2 et 3**

#### **Arrêté 23.84**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la loi du 18 mars 1999, modifiant l'ordonnance du 13 octobre 1945, relative aux spectacles, tout en étendant son champ d'application aux personnes publiques, prévoyant des dispositions spécifiques pour les collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 7122-3 et L. 7122-4 du code du travail, relatifs au respect des obligations en matière de droit social, de droit du travail, de droit de la propriété intellectuelle et de sécurité des lieux de spectacles vivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.109 du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Pascal DOLL en qualité de Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération n°22.270 du 15 décembre 2022 portant délégation du conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les déclarations d'activités d'entrepreneur de spectacles vivants au nom de Madame Elise CZERNICHOW, en date du 7 septembre 2023 pour la catégorie 3 et du 3 octobre 2023 pour la catégorie 2 ;

Vu les licences n°PLATESV-D-005935 de catégorie 2 et n°PLATESV-D-006521 de catégorie 3 valables, à partir 2 novembre 2023, pour une durée de cinq ans renouvelable, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2028 ;

Considérant que la communauté d'agglomération diffuse occasionnellement des spectacles vivants « clé en main » à travers ses équipements communautaires ;

Considérant qu'il appartient dès lors au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de désigner une personne physique, salariée, justifiant des diplômes, expériences ou formations requis pour les licences des entrepreneurs de spectacles de catégories 2 et 3 ;

## **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Monsieur Pascal DOLL, Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France nomme Madame Elise CZERNICHOW, responsable du pôle action culturelle – éducation artistique au sein de la direction culture et patrimoine, fonctionnaire titulaire, attachée principale, nommée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, en tant que personne physique justifiant de diplômes, pour les licences des entrepreneurs de spectacles de catégories 2 et 3.

## Arrêté 23.84

### ARTICLE 2

Elise CZERNICHOW veille au respect des conditions de détention de licences d'entrepreneur de spectacles de catégorie 2 (producteur) et 3 (diffuseur).

### ARTICLE 3

Monsieur le Président et le Directeur général des services de la communauté d'agglomération sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roissy-en-France, le 22/12/2023



Le Président,

Pascal DOLL

Affiché le

Arrêté notifié à l'intéressée le

Signature

***Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.***